



Secrétariat
FFP AgriAliForm/Equidés
3000 Berne
e-mail: sekretariat-bbf@pferdeberufe.ch
www.pferdeberufe.ch

Fonds en faveur de la formation professionnelle de l'OrTra AgriAliForm/ équidés

Mesdames, Messieurs

L'OrTra suisse des métiers liés au cheval, membre de l'OrTra AgriAliForm et du Fonds en faveur de la formation professionnelle (FFP), est aussi intégrée depuis 2016 dans le règlement de cette organisation professionnelle. Conformément à la publication du 19.01.2016, le Conseil fédéral a déclaré l'obligation générale de participation au Fonds en faveur de la formation professionnelle OrTra AgriAliForm incluant les métiers liés au cheval.

Le fonds vise la promotion de la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle supérieure et le perfectionnement professionnel de la filière. Par la déclaration d'obligation générale de participation, tous les prestataires de services de la brancheseront responsabilisés et astreints à des contributions de solidarité appropriées.

L'obligation de contribution concerne toutes les entreprises/parties d'entreprises (aussi les indépendants), indépendamment de leur forme juridique, travaillant dans la filière du cheval contre rémunération, à savoir qui détiennent des équidés (chevaux, poneys, ânes), les utilisent, forment les utilisateurs, fournissent des services autour, sur ou avec les équidés.

Les points les plus importants du règlement sont résumés dans la notice ci-jointe. Dans ce document nous avons aussi répertorié les liens des bases juridiques en vigueur.

Les données de l'auto-déclaration servent de base de calcul à l'obligation de contribuer conformément à l'art. 11 du règlement. En annexe vous recevez le formulaire nécessaire.

Indication :

Si vous effectuez des prestations de service assujetties à une cotisation seulement dans un cadre limité, vous avez la possibilité de joindre directement votre demande d'exonération ou d'exonération partielle de l'obligation de contribuer à l'auto-déclaration, resp. de noter les informations sous la rubrique *remarques*. À cet effet, veuillez tenir compte du fait que seule la raison de n'avoir qu'un revenu de moins de 10'000.- CHF par an ne suffit pas : des données concrètes sont indispensables.

Veuillez en tout cas remplir complètement l'auto-déclaration, même si vous estimez ne pas être assujetti. Cela permettra d'éviter que nous devions à nouveau vous déranger en raison d'informations incomplètes.

Merci de nous retourner votre formulaire dans les délais par poste ou mail **dans les 3 semaines après réception** à:

Secrétariat
BBF AgriAliForm/Equidés
3000 Berne
Mail: sekretariat-bbf@pferdeberufe.ch

En vous remerciant au nom des professions des «Métiers liés au cheval» de votre compréhension et de la confiance accordée, nous restons en tout temps volontiers à disposition en cas de questions.

Meilleures salutations

Derek Frank
Membre de la commission du Fonds OrTra AgriAliForm
Président de l'OrTra suisse des métiers liés au cheval

Annexes : mentionnées